



PPRNP approuvé et annexé à l'arrêté préfectoral n° 2012038-0004 du 7 février 2012

Pour le préfet et par délégation le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Pour le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer le Chef du Service de l'Eau et des Risques

Pascal JOBERT



COMMUNE DE BOULETERNÈRE

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

RISQUE INONDATION

CARTE DES ENJEUX AU 1/5000



Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales

Service de l'Eau et des Risques
Unité Prévention des Risques
02 rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex
Téléphone : 04.68.51.95.11
Télécopie : 04.68.51.95.85
Courriel : ddtm-ser-pr@pyrenees-orientales.gouv.fr

LÉGENDE

▭ PÉRIMÈTRE COMMUNAL

■ ZONE INONDABLE

ENJEUX

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXPOSÉS

- A01 Ecole Maternelle
- A2 Ecole
- A3 Eglise Saint-Sulpice
- A4 La Poste
- A5 Salle des Fêtes
- A6 Salle des Jeunes

EQUIPEMENTS SENSIBLES EXPOSÉS

- ◆ B1 Sapeurs Pompier
- ◆ B2 Mairie
- ◆ B3 Poste électrique
- ◆ B4 Ateliers municipaux

ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX EXPOSÉS

- ▲ C1 Coopérative fruitière "La Melba"

OUVRAGES ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

- *****D1 Digue rivière Le Boulès
- *****D2 Digue Montjuich

RODES

